

DECRET N° 2014 / 398 DU 08 OCT. 2014**Portant nomination du Vice-Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés.-****LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2004/016 du 22 juillet 2004 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés, modifiée et complétée par la loi n° 2010/004 du 13 avril 2010 ;
Vu le décret n° 2005/254 du 07 juillet 2005 fixant les modalités d'application de la loi n° 2004/016 du 22 juillet 2004 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **MOUANGUE KOBILA James** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Vice-Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés, pour une période de cinq (05) ans renouvelable une fois.

Article 2 .- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 08 OCT. 2014.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Paul Biya
Paul BIYA